

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-huitième jour d'avril deux mille vingt-deux à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                  Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                                  M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
                                  Sylvain Bourque, conseiller  
                                  Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                                  Joshua Burns, conseiller  
                                  Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente :    Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Réouverture de la séance ajournée le 18 avril 2022.

24.12     Assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 213-2013;

24.13     Adoption du Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 213-2013

24.14     Autre(s) sujet(s) :

Période de questions.

Levée de la séance.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 130**

#### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 18 AVRIL 2022**

Sur la proposition de M. Jean-Bertrand Molloy, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 7 mars 2022.

Unanimité.

#### **24.12    ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT # 307-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

Le projet de Règlement # 307-2022-modifiant le Règlement de zonage # 213-2013 de la Municipalité de Caplan est expliqué.

Ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

Il est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan.

**RÉSOLUTION 022 – 04 – 131**

**24.13 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 307-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

Il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement numéro 213-2013 (Règlement de zonage) de la municipalité de Caplan soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Caplan pour fin de consultation.

Adopté.

**24.14 AUTRE(S) SUJET(S)**

Aucun autre sujet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'a été reçue.

**RÉSOLUTION 022 – 04 – 132**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, la séance est levée.

Il est 20 h 35.

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Maire

---

Céline Leblanc Méthot  
Greffière-trésorière adjointe